

Document contractuel

Community Management, Développement Web, Graphisme, Automatisations & Démarches Numériques

(Contrat et Tarifs)

CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES

Community Management, Développement Web, Graphisme, Automatisations & Démarches Numériques

Cacahuète Group - Cacahuète Média Document contractuel à caractère juridique - Version 10.2025

Contacts

Cacahuète Group - Cacahuète Média Entreprise Individuelle (EI) - Hugo CASSAGNABERE

SIREN: 941861106

Adresse: 19 Boulevard Roquelaure, 32000 Auch Email: cacahuetegroup@gmail.com

Téléphone : 06 21 92 14 93

TVA: non applicable, article 293B du CGI Assurance RC Pro: Allianz - N° 64390447

Médiateur de la consommation :

Fédération Professionnelle des Entreprises de Communication (FPEC) Email: mediation@fpec.fr

Site: www.mediation-fpec.fr

ENTRE LES SOUSSIGNÉS:

Le Prestataire :	
Cacahuète Group, entreprise individuelle (EI) exploitant l'enseigne "Cacahuète M	lédia", dont le siège social est situé au 19 Boulevard
Roquelaure, 32000 Auch, immatriculé au registre du commerce et des sociétés s	sous le numéro 941 861 106 R.C.S. AUCH , représenté par
CASSAGNABERE Hugo , en sa qualité de chef d'entreprise, dûment habilité à l'effe	t des présentes, par décision du [Date] :
Ci-après dénommé le "Prestataire" ;	
n. r. au	
Et Le Client :	
[Nom De L'enseigne] :, dont le siège social est	
immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le [numéro] :	R.C.S [Lieu] :
représenté par [Nom] :	, en sa qualité de
chef d'entreprise, dûment habilité à l'effet des présentes,	•
Ci-après dénommé le "Client" ;	
Le Prestataire et le Client étant ci-après dénommés, ensemble, les " Parties " ou, l	l'un d'entre eux indifféremment, une " Partie ".

TABLE DES MATIÈRES

Préambule - page 5

Article 1 - Prestations de Community Management - page 7

- 1.1 Gestion et animation des réseaux sociaux
- 1.2 Création et publication de contenus
- 1.3 Stratégies de communication digitale
- 1.4 Analyse des performances et e-réputation
- 1.5 Formations
- 1.6 Délais indicatifs

Article 1 bis – Prestations de Développement et gestion de site internet - page 8

- 1.1 Objet de la prestation
- 1.2 Hébergement via Hostinger
- 1.2.1 Litiges liés à l'hébergement
- 1.3 Migration vers un autre hébergeur
- 1.4 Modalités d'exécution
- 1.5 Propriété intellectuelle
- 1.6 Maintenance et évolutions
- 1.7 Formations
- 1.7.1 Modalités d'annulation ou de report des formations
- 1.8 Limites de responsabilité
- 1.9 Conditions financières et délais

Article 1 ter - Prestations de Graphisme - page 11

- 1.1 Création de visuels pour les réseaux sociaux
- 1.2 Création ou refonte de logos
- 1.3 Création d'identités visuelles complètes
- 1.4 Formation en graphisme
- 1.5 Options supplémentaires
- 1.6 Délais indicatifs

Article 1 quater - Prestations de construction et mise en place de systèmes d'automatisation - page 11

- 1.1 Analyse des besoins et définition des processus
- 1.2 Conception et paramétrage des workflows
- 1.3 Intégration avec des services tiers et outils numériques
- 1.4 Tests, validation et mise en production
- 1.5 Formation et accompagnement du Client
- 1.6 Limites de responsabilité
- 1.7 Conditions financières et délais

Article 1 quinquies - Prestations d'aide aux démarches numériques - page 12

- 1.1 Assistance à la création et gestion de comptes numériques
- $1.2\ Accompagnement\ dans\ les\ d\'emarches\ administratives\ digitales$
- 1.3 Conseil et bonnes pratiques de sécurité numérique
- 1.4 Limites de responsabilité
- 1.5 Conditions financières et délais

Article 2 - Modalités d'exécution des prestations - page 13

- 2.1 Engagement du Prestataire
- 2.2 Obligations du Client

Article 3 - Propriété des résultats - page 14

Article 4 - Durée du contrat et reconduction tacite - page 14

Article 5 - Résiliation anticipée - page 15

- 5.1 Manquements graves
- 5.2 Résiliation sans manquement
- 5.3 Protection du consommateur

Article 5 bis – Droit de rétractation - $page\ 15$

Article 6 - Rémunération et conditions de paiement - page 16

- 6.1 Montant et calendrier de paiement
- 6.2 Modalités de paiement
- 6.3 Pénalités en cas de retard de paiement
- 6.4 Suspension des prestations pour non-paiement

Article 7 - Nature des obligations - page 17

Article 8 - Obligations de confidentialité et de sécurité des données - page 18

8.1 Confidentialité générale

8.2 Exclusions de la confidentialité

8.3 Protection des données sensibles

8.4 Durée de l'obligation de confidentialité

8.5 Destruction ou restitution des données personnelles

Article 9 - Responsabilité - page 19

9.1 Limitation de responsabilité

9.2 Révisions

Article 9 bis - Retard dans l'exécution des prestations - page 20

Article 10 - Clause de non-concurrence - page 20

Article 11 - Règlement des différends - page 21

Article 12 - Force majeure - page 21

Article 13 - Annexes, devis et documents contractuels - page 22

Article 14 - Sous-traitance - page 23

Article 15 - Droit applicable - page 23

Article 16 - Signature électronique - page 24

Validation du contrat - page 24

Annexe A - Grille tarifaire complète - 13 pages

(Community Management, Développement Web, Graphisme, Automatisations & Démarches Numériques)

Annexe B - Formulaire de rétractation

(Formulaire conforme au Code de la consommation)

PRÉAMBULE

Le Prestataire exerce une activité de Community Management, de Développement Web, de Graphisme, de Construction et mise en place de systèmes d'automatisation, ainsi que d'Aide et accompagnement dans les démarches numériques.

Ses services incluent la **gestion et l'animation de réseaux sociaux**, la **création de contenus digitaux**, le **développement de sites internet professionnels**, leur **maintenance**, la **création graphique** pour les réseaux sociaux et les sites web, la **mise en place de systèmes automatisés** destinés à optimiser les processus de gestion interne et la productivité, ainsi que l'accompagnement dans les démarches **numériques** (création et gestion de comptes, assistance dans les procédures administratives en ligne, conseils en sécurité et organisation digitale). Le **Prestataire** propose également des **formations**permettant au **Client** d'acquérir une autonomie progressive dans l'utilisation de ces outils.

Le **Prestataire** dispose d'une assurance **Responsabilité Civile Professionnelle** souscrite auprès de **Allianz**, couvrant les dommages éventuels liés à l'exécution des prestations.

Le Client souhaite recourir aux services du Prestataire pour :

- Développer et animer sa communication digitale via les réseaux sociaux, en renforçant son image de marque et son engagement auprès de ses audiences;
- Concevoir, développer, gérer ou maintenir, le cas échéant, un site internet adapté à ses besoins, avec la possibilité d'être formé
 pour en assurer une gestion indépendante;
- Créer une identité visuelle complète ou des supports graphiques adaptés à sa stratégie de communication;
- Mettre en place des systèmes d'automatisation personnalisés afin d'améliorer ses processus organisationnels et opérationnels;
- Être accompagné dans ses démarches numériques, incluant la création de comptes professionnels, la gestion de services en ligne et l'optimisation de son environnement administratif digital;
- Bénéficier, le cas échéant, d'offres groupées, comme le Pack Visibilité 360°, détaillées dans l'Annexe A.

Dans ces circonstances, les **Parties** se sont rapprochées pour conclure le présent **Contrat de prestations de services** (le « Contrat ») afin de définir les modalités des prestations du Prestataire au bénéfice du Client. Les termes du présent Contrat pourront être ajustés de manière collaborative avec le **Client**, afin de garantir une prestation parfaitement adaptée à ses besoins.

INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES:

Conformément à l'article L.111-1 du Code de la consommation, le Prestataire informe le Client des caractéristiques essentielles des prestations, détaillées dans les Articles 1, 1 bis, 1 ter, 1 quater et 1 quinquies, ainsi que dans l'Annexe A (Grille tarifaire).

Les limites des prestations de **Community Management** incluent, par exemple, une **gestion des messages privés limitée à 10 interactions par jour** pour les formules Essentiel et Standard, sauf accord contraire dans un devis.

Concernant les prestations de **construction et mise en place de systèmes d'automatisation**, les limites incluent notamment la dépendance aux outils tiers utilisés (ex. : n8n, Zapier, Make, API externes), dont le Prestataire ne peut garantir la disponibilité ou l'évolution.

Concernant les prestations d'aide aux démarches numériques, le Prestataire agit uniquement en qualité d'accompagnant et ne peut être tenu responsable d'un refus ou rejet administratif lié aux plateformes concernées (services publics, organismes ou tiers).

Le **Prestataire** est joignable pour toute réclamation à l'adresse suivante : **Cacahuète Group, 19 Boulevard Roquelaure, 32000 Auch**, ou par email à **cacahuetegroup@gmail.com**.

Les réclamations seront traitées sous 15 jours ouvrés, avec possibilité de médiation conformément à l'Article 11.

Les **Parties** s'engagent à compléter et vérifier l'exactitude des informations variables (**[Date]**, **[Durée]**, **[Nom de l'enseigne]**, **[Lieu]**, **etc.**) avant la signature du **Contrat**. À défaut, le **Contrat** sera réputé non conclu.

ARTICLE 1 - PRESTATIONS DE COMMUNITY MANAGEMENT

Le présent Contrat a pour objet la réalisation par le Prestataire de prestations de Community Management, destinées à optimiser la présence digitale du Client sur les réseaux sociaux et à renforcer son engagement auprès de ses audiences. Les formules tarifaires associées à ces prestations sont détaillées dans la grille jointe en Annexe A : « Grille tarifaire complète ».

1.1 Gestion et animation des réseaux sociaux

Le **Prestataire** gère et anime les **comptes** du **Client** sur les **plateformes choisies** (ex. : Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn, TikTok), incluant :

Planification et publication régulière de contenus;

Interaction avec les abonnés (réponses aux commentaires, messages privés);

Modération des échanges pour maintenir une image professionnelle;

Surveillance des tendances et ajustements en temps réel.

1.2 Création et publication de contenus

Le Prestataire conçoit des contenus adaptés à la ligne éditoriale du Client, incluant :

Visuels (images, infographies, stories) notamment via les logiciels Canva, PixelCut, Adobe Photoshop et les générateurs textuels tels que ChatGPT;

Vidéos courtes ou montages promotionnels;

Textes engageants (posts, articles, slogans);

Validation des contenus par le Client avant publication.

Le Client reconnaît et accepte l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle (IA) pour la création de certains contenus, sous réserve que ces outils soient utilisés conformément aux droits d'auteur et aux réglementations applicables. Le Prestataire informera le Client, sur demande écrite, des outils IA utilisés pour chaque livrable et, si pertinent pour le Client final (ex. : contenu publié publiquement), proposera d'inclure une mention discrète indiquant l'usage d'IA (ex. : « Contenu créé avec l'assistance d'outils IA »).

Les outils utilisés incluent notamment ChatGPT pour la génération de contenu textuel, et Adobe Photoshop, Canva ou PixelCut pour la création ou retouche d'éléments visuels.

Le Prestataire s'engage à :

Vérifier que les contenus générés par **IA ne violent pas les droits de tiers**, dans la mesure des informations disponibles et des capacités des outils utilisés, en utilisant des **outils de détection de plagiat** ou de similarité reconnus (ex. : Copyscape, Grammarly) pour les textes et visuels, lorsque applicable;

Adapter et valider humainement tous les contenus IA pour garantir leur conformité aux attentes du Client et leur originalité dans le contexte de la prestation;

Informer le Client des limites inhérentes à l'IA, notamment le risque résiduel de similarité avec d'autres contenus existants, malgré les précautions prises. Tout contenu généré par des outils IA sera soumis à la validation préalable du Client avant publication ou utilisation publique. Le Prestataire ne pourra être tenu responsable de réclamations de tiers liées à l'utilisation d'outils IA, sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle prouvée dans la vérification ou l'adaptation des contenus. Le Client s'engage à signaler immédiatement au Prestataire toute réclamation de tiers concernant les contenus publiés, afin de permettre une résolution rapide. En cas de réclamation de tiers pour violation de droits d'auteur, le Prestataire s'engage à retirer ou modifier le contenu litigieux dans un délai de 48 heures après notification écrite, sous réserve que la réclamation soit fondée, et à collaborer avec le Client pour résoudre le litige sans frais supplémentaires.

1.3 Stratégies de communication digitale

Le Prestataire élabore et met en œuvre des stratégies pour :

Accroître la visibilité et l'audience du Client;

Lancer des campagnes promotionnelles ciblées (ex. : publicités Meta, concours), le budget publicitaire (ex. : coût des annonces Meta Ads) étant à la charge du Client, sauf mention contraire dans un devis signé, conformément à l'Annexe A;

Contrat conforme au Code civil, au RGPD (UE 2016/679), et aux articles L.441-10 et 1366-1367 du Code de commerce.

Aligner les actions sur les objectifs commerciaux du Client (notoriété, ventes, fidélisation);

Proposer des calendriers éditoriaux mensuels ou trimestriels.

1.4 Analyse des performances et e-réputation

Le **Prestataire** fournit :

Rapports réguliers sur les indicateurs clés (reach, engagement, clics);

Analyse des retours qualitatifs (commentaires, mentions);

Veille sur l'e-réputation du Client (réseaux sociaux, avis en ligne);

Recommandations pour optimiser les performances futures.

1.5 Formations

Le Prestataire propose, sur demande du Client, des formations personnalisées sur la gestion des réseaux sociaux, l'utilisation d'outils IA, ou la stratégie digitale. Les modalités (durée, contenu, format) et conditions financières, y compris les sessions individuelles (90 €/h) ou packs de 3 séances (250 €), sont précisées dans l'Annexe A (page 3). Les conditions d'annulation ou de report sont régies par l'Article 1 bis. 1.7.1.

1.6 Délais indicatifs

Les **délais de réalisation** des **prestations de Community Management** (ex. : publication de posts, campagnes publicitaires) sont **estimatifs** et **dépendent des validations successives** du **Client**, conformément à **l'Article 9**. Ils sont précisés dans un **devis annexe signé** par les **Parties** ou, à défaut, communiqués par le **Prestataire** sous forme de **calendrier estimatif**. Tout **retard imputable au Prestataire** sera géré conformément à **l'Article 9 bis**.

ARTICLE 1 BIS - PRESTATIONS DE DÉVELOPPEMENT ET GESTION DE SITE INTERNET

En complément des prestations de Community Management, le Prestataire propose, si convenu entre les Parties, une prestation de conception, développement, déploiement, gestion et maintenance d'un site internet professionnel, réalisée exclusivement via la plateforme d'hébergement Hostinger, sauf disposition contraire dans un devis annexe. Les formules tarifaires associées à ces prestations sont détaillées dans la grille jointe en Annexe A : « Grille tarifaire ».

1.1 Objet de la prestation

Le **Prestataire** s'engage à fournir un **site internet fonctionnel**, **sécurisé**, **responsive** et **adapté aux objectifs** du **Client**, incluant notamment :

Conception et développement :

Analyse des besoins et définition de l'arborescence du site;

Développement via le Créateur de Sites Internet Hostinger avec IA ou autre (ex.: WordPress);

 $\textbf{Personnalisation graphique} \ en \ cohérence \ avec \ \textbf{l'identit\'e visuelle} \ du \ Client \ (couleurs, typographie, logo);$

Intégration de contenus optimisés: textes, images, vidéos, formulaires, cartes interactives;

Design responsive pour une compatibilité sur ordinateurs, tablettes et smartphones;

Création de pages légales : mentions légales, politique de confidentialité, conditions générales;

Fonctionnalités e-commerce, si applicable (jusqu'à 500 produits, gestion des taxes, expéditions, intégration de moyens de paiement tels que PayPal, Stripe, Apple Pay). Les éventuels **frais de transaction** liés à ces moyens de paiement sont à la charge du **Client**, sauf disposition contraire dans un **devis annexe**.

Conseil en communication:

Recommandations sur le positionnement, le ton éditorial et la stratégie digitale du site, en synergie avec les réseaux sociaux.

Contrat conforme au Code civil, au RGPD (UE 2016/679), et aux articles L.441-10 et 1366-1367 du Code de commerce.

Création graphique :

Conception de visuels sur mesure (bannières, icônes), retouche photo, création ou optimisation de logos.

Marketing digital:

Optimisation SEO de base (balises méta, titres, descriptions, structure des URL);

Intégration d'outils d'analyse (Google Analytics, Facebook Pixel, Hotjar);

Configuration de heatmaps IA (pour analyser le comportement des visiteurs);

Préparation du site pour des **campagnes publicitaires** (Google Ads, Meta Ads).

Fonctionnalités avancées (selon besoins) :

Création de landing pages pour campagnes marketing.

Duplication ou masquage de pages;

Gestion multilingue pour un public international.

Intégration de formulaires personnalisés, agendas, systèmes de réservation, de stocks, chèques cadeaux, etc.

1.2 Hébergement via Hostinger

Le Prestataire réalise l'hébergement exclusivement via Hostinger, offrant les services suivants :

Hébergement haute performance avec certificat SSL gratuit et nom de domaine offert (selon le plan choisi);

Sauvegardes automatiques (hebdomadaires ou quotidiennes, selon l'offre);

Création de boîtes mail professionnelles (jusqu'à 100 adresses, selon le plan);

Assistance technique 24h/24 et 7j/7 en français, fournie par Hostinger;

Accès complet au compte Hostinger pour le Client, ou gestion déléguée par le Prestataire si souhaité.

1.2.1 Litiges liés à l'hébergement

Le Prestataire réalise l'hébergement via Hostinger, conformément aux conditions de service de cet hébergeur, disponibles sur le site officiel (www.hostinger.fr) ou fournies par le Prestataire sur demande écrite du Client. Le Client reconnaît avoir pris connaissance de ces conditions et les accepte lors de la signature du présent Contrat ou du devis annexe. Le Prestataire ne pourra être tenu responsable des interruptions de service, pertes de données ou tout autre dysfonctionnement imputable à Hostinger, sauf faute prouvée de sa part dans la gestion du compte d'hébergement. En cas d'interruption de service prolongée (supérieure à 48 heures) imputable à Hostinger, le Prestataire s'engage à collaborer avec le Client pour identifier une solution temporaire (ex. : hébergement alternatif) et à assister le Client dans toute réclamation auprès de Hostinger, sans frais supplémentaires. Sur demande du Client, le Prestataire peut fournir une copie des conditions de service de Hostinger ou proposer un autre hébergeur, sous réserve d'un devis spécifique pour les frais de migration ou de gestion associés.

1.3 Migration vers un autre hébergeur

Le Client peut, à tout moment, choisir de migrer son site internet vers un autre hébergeur. Le Prestataire s'engage à fournir les fichiers nécessaires (code source, base de données, contenus) dans un format standard et exploitable, ainsi qu'à assister le Client dans la procédure, sous réserve d'un devis spécifique si la migration excède les obligations de livraison du site.

1.4 Modalités d'exécution

Collaboration avec le Client: Le Client fournit les contenus nécessaires (textes, visuels, vidéos, logos) ou délègue leur création au Prestataire. Celui-ci soumet les étapes clés du projet (maquettes, version bêta, version finale) pour validation dans des définis conjointement.

Outils IA : Le Prestataire utilise les outils d'intelligence artificielle (ex : générateur de contenu Hostinger) ou d'autres outils : Canva, PixelCut, Adobe Photoshop et les générateurs textuels tels que ChatGPT pour optimiser la production, tout en garantissant une qualité professionnelle. Ces outils sont utilisés dans le respect des lois applicables, notamment en matière de droits d'auteur et de protection des données personnelles (RGPD). Le Prestataire garantit que les contenus générés par IA ne violent pas les droits de tiers et sont validés, édités ou modifiés par le Prestataire pour assurer leur conformité aux attentes du Client et leur adaptation au contexte de communication.

Migration de site existant : Si le Client dispose d'un site existant, le Prestataire propose une migration gratuite vers Hostinger, sans interruption de service, sous réserve de compatibilité technique.

1.5 Propriété intellectuelle

Sous réserve du règlement intégral des sommes dues, le site internet, incluant le code source, les fichiers graphiques, les contenus rédigés et les ressources développées spécifiquement pour le Client, devient la propriété exclusive du Client. Le Prestataire conserve le droit de mentionner le projet dans son portfolio ou à des fins promotionnelles, sauf opposition expresse du Client notifiée par écrit (voir Article 8.1). Le Client reconnaît que les contenus générés par lA sont produits sous la supervision et l'adaptation professionnelle du Prestataire, dans le respect des usages autorisés. Le Prestataire garantit au Client un droit d'usage commercial intégral et non exclusif sur ces contenus, dans le cadre de ses activités professionnelles.

1.6 Maintenance et évolutions

Sauf disposition contraire spécifiée dans un devis annexe, la prestation de développement n'inclut pas la maintenance corrective ou évolutive post-livraison. Si le Client manque de temps ou de ressources nécessaires pour gérer son site internet, le Prestataire propose un contrat de maintenance optionnel, incluant :

Mises à jour des plugins, thèmes ou CMS;

Corrections de bugs mineurs et assistance technique ponctuelle;

Sauvegardes manuelles complémentaires;

Gestion des contenus (ajout, modification ou suppression de textes, images, produits);

Toute évolution fonctionnelle ou modification significative de contenu après livraison fera l'objet d'un devis séparé.

Une mention claire sera portée au devis ou à une annexe pour indiquer si une prestation de maintenance est incluse dans le présent Contrat. Si aucune mention n'est faite, la maintenance est considérée comme optionnelle, conformément aux tarifs et modalités de l'Annexe A (Grille tarifaire). Prestation de maintenance dans le cadre du présent contrat : La prestation de maintenance n'est incluse que si explicitement précisée dans un devis annexe signé par les Parties. À défaut, les conditions financières et la durée de cette prestation sont détaillées dans l'Annexe A (Grille tarifaire) et s'appliquent uniquement en cas de souscription optionnelle.

1.7 Formations

Le **Prestataire** propose, sur **demande du Client**, des **formations personnalisées** visant à enseigner au **Client** ou à ses **équipes la gestion autonome** de leur **site internet** (ex.: mise à jour des contenus, gestion des produits e-commerce, utilisation du CMS ou des outils Hostinger). Ces formations ont pour objectif de permettre au **Client** de **maîtriser son site** de manière **indépendante**, **réduisant ou éliminant** sa dépendance aux services du Prestataire. Les **modalités** (durée, contenu, format) et **conditions financières** de ces formations, y compris les options de **sessions individuelles**, **packs de 3 séances**, ou **formations complètes** (5-10h), sont précisées dans **l'Annexe A** (Grille tarifaire Développement Web).

1.7.1 Modalités d'annulation ou de report des formations

Toute annulation ou demande de report d'une formation par le Client doit être notifiée par écrit au moins 7 jours ouvrés avant la date prévue. À défaut, le Prestataire se réserve le droit de facturer 30 % des frais de formation prévus, sauf cas de force majeure notifié par le Client. Si le Client est un consommateur au sens du Code de la consommation et que la formation a été souscrite à distance ou hors établissement, ces frais d'annulation ne s'appliquent pas en cas d'exercice du droit de rétractation dans un délai de 14 jours conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation. Dans ce cas, le Client peut notifier sa rétractation par email à cacahuetegroup@gmail.com ou par courrier à Cacahuète Group, 19 Boulevard Roquelaure, 32000 Auch, sans frais ni justification.

1.8 Limites de responsabilité

Le Prestataire s'engage à exécuter la prestation avec diligence et professionnalisme, dans le respect des standards du secteur. Toutefois, il ne pourra être tenu responsable :

Des dysfonctionnements causés par des extensions ou services tiers non maîtrisés;

Des pertes de données si le Client n'a pas souscrit à un service de sauvegarde;

Des modifications effectuées par le Client ou des tiers sans consultation préalable;

Des attaques de cybersécurité non imputables à une faute du Prestataire;

Du positionnement précis dans les moteurs de recherche, l'optimisation SEO étant une obligation de moyens et non de résultat. Le Prestataire n'est pas responsable des variations de positionnement dans les moteurs de recherche dues à des algorithmes externes (ex.: Google, Bing) ou à des facteurs indépendants de sa volonté.

1.9 Conditions financières et délais

Les délais de réalisation et les modalités financières pour les prestations de développement, de maintenance ou de formation sont définis dans l'Annexe A, liée au présent contrat, signé par les deux Parties. Ces délais sont donnés à titre indicatif, sauf engagement ferme spécifié dans un devis annexe signé par les deux Parties. Tout retard non imputable au Prestataire, notamment en raison de retards de validation ou de fourniture de contenus par le Client, n'engage pas la responsabilité du Prestataire. À défaut de délais précisés dans un devis, un calendrier estimatif sera communiqué et ajusté en fonction des validations successives du Client.

ARTICLE 1 TER – PRESTATIONS DE GRAPHISME

Le Prestataire fournit des prestations de création graphique pour les réseaux sociaux, les sites web, et la création d'identité visuelle du Client. Ces prestations incluent :

1.1 Création de visuels pour les réseaux sociaux

Création de visuels adaptés aux plateformes de réseaux sociaux, tels que bannières, posts, et infographies.

1.2 Création ou refonte de logos

Création de logos sur mesure ou refonte de logos existants pour s'assurer qu'ils correspondent à l'identité du Client.

1.3 Création d'identités visuelles complètes

Élaboration de chartes graphiques complètes et de designs personnalisés pour l'ensemble de l'identité visuelle du Client, y compris les éléments graphiques utilisés sur ses supports numériques.

1.4 Formation en graphisme

Formation sur l'utilisation des outils de création graphique tels que Canva, PixelCut, Adobe Photoshop et les générateurs textuels tels que ChatGPT, permettant au Client ou à son équipe de gérer en interne les créations visuelles. Les modalités (durée, contenu, format) et conditions financières de ces formations, y compris les options de sessions individuelles, packs de 3 séances, ou formations complètes (5-10h), sont précisées dans l'Annexe A (Grille tarifaire Graphisme).

1.5 Options supplémentaires

Création d'illustrations personnalisées et **conception de supports print** (affiches, brochures, etc.). Ces prestations sont détaillées dans la **grille tarifaire** jointe en **Annexe A**.

1.6 Délais indicatifs

Les **délais de réalisation** des **prestations graphiques** (ex. : visuels, logos, chartes graphiques) sont **estimatifs** et **dépendent des validations successives** du **Client**, conformément à **l'Article 9**. Ils sont précisés dans un **devis annexe signé** par les **Parties** ou, à défaut, communiqués par le **Prestataire** sous forme de calendrier estimatif. Tout **retard imputable au Prestataire** sera géré conformément à **l'Article 9 bis**.

ARTICLE 1 QUATER – PRESTATIONS DE CONSTRUCTION ET MISE EN PLACE DE SYSTÈMES D'AUTOMATISATION

Le présent Contrat a pour objet la réalisation par le **Prestataire** de prestations de **construction et mise en place de systèmes d'automatisation**, destinées à optimiser l'organisation interne du **Client**, fluidifier la gestion de ses activités et améliorer sa productivité. Les formules tarifaires associées à ces prestations sont détaillées dans la **grille jointe en Annexe A : « Grille tarifaire complète – Community Management, Développement Web, Graphisme, Automatisations & Démarches numériques ».**

1.1 Analyse des besoins et définition des processus

Le **Prestataire** procède, en concertation avec le **Client**, à une analyse des besoins spécifiques et à la définition des processus à automatiser. Cette phase inclut l'étude des outils déjà en place, l'identification des points de blocage et la proposition de solutions adaptées.

1.2 Conception et paramétrage des workflows

Le **Prestataire** conçoit et paramètre des **workflows automatisés**, en utilisant des plateformes no-code ou low-code (ex.: n8n, Make, Zapier, Integromat, API externes). Les processus sont configurés en fonction des objectifs du **Client** (ex.: synchronisation de données, automatisation de tâches marketing, gestion de notifications, intégration de CRM).

1.3 Intégration avec des services tiers et outils numériques

Le **Prestataire** met en place les intégrations nécessaires avec des services tiers (CRM, ERP, logiciels comptables, outils marketing, plateformes e-commerce, services cloud, etc.). Le **Client** s'engage à fournir les accès requis et à respecter les conditions d'utilisation de ces services

1.4 Tests, validation et mise en production

Avant toute mise en production, le **Prestataire** procède à une phase de tests afin de vérifier le bon fonctionnement des automatisations. Le déploiement définitif est effectué après validation écrite du **Client** (par signature électronique, email ou validation sur plateforme).

1.5 Formation et accompagnement du Client

Le **Prestataire** propose, sur demande, une formation personnalisée permettant au **Client** ou à ses équipes de comprendre, gérer et adapter les systèmes automatisés mis en place. Les modalités (durée, contenu, format) et conditions financières de ces formations sont précisées dans l'**Annexe A**.

1.6 Limites de responsabilité

Le **Prestataire** ne pourra être tenu responsable :

- Des interruptions, dysfonctionnements ou évolutions techniques des services tiers utilisés (API, logiciels, hébergeurs), indépendants de sa volonté;
- Des conséquences liées à une mauvaise utilisation ou à une absence de mise à jour par le Client;
- Des dommages indirects (perte de chiffre d'affaires, perte de données, atteinte à l'image, etc.);
- Des résultats commerciaux obtenus grâce ou en lien avec les automatisations, la prestation constituant une obligation de moyens et non de résultat.

En cas de faille de sécurité imputable à un service tiers, le **Prestataire** s'engage à collaborer avec le **Client** pour mettre en œuvre des mesures correctives, sans frais supplémentaires, dans la limite de ses moyens techniques.

1.7 Conditions financières et délais

Les délais de conception, de paramétrage et de mise en place des automatisations sont précisés dans un devis annexe signé par les **Parties**, ou à défaut, communiqués par le **Prestataire** sous forme de calendrier estimatif.

Les modalités financières (facturation à l'acte, forfaits, ou packs) sont détaillées dans la **grille tarifaire jointe en Annexe A**. Tout retard imputable au **Client** (ex. : absence de fourniture d'accès, validations tardives) suspendra les délais convenus sans engager la responsabilité du **Prestataire**.

ARTICLE 1 QUINQUIES - PRESTATIONS D'AIDE AUX DÉMARCHES NUMÉRIQUES

Le présent Contrat a pour objet la réalisation par le **Prestataire** de prestations d'aide et d'accompagnement dans les démarches numériques, destinées à assister le **Client** dans la gestion de ses formalités en ligne, la sécurisation de ses accès numériques et l'optimisation de son environnement administratif digital. Les formules tarifaires associées à ces prestations sont détaillées dans la grille jointe en Annexe A : « Grille tarifaire complète – Community Management, Développement Web, Graphisme, Automatisations & Démarches numériques ».

1.1 Assistance à la création et gestion de comptes numériques

Le **Prestataire** assiste le **Client** dans la création, configuration et gestion de ses **comptes numériques** (services publics, plateformes professionnelles, outils SaaS, services en ligne). Cette assistance inclut notamment :

- La configuration initiale (identifiants, mots de passe, authentification à deux facteurs si disponible);
- Le paramétrage de préférences et d'alertes ;

• La transmission au **Client** d'un guide de bonnes pratiques pour la conservation sécurisée de ses accès.

1.2 Accompagnement dans les démarches administratives digitales

Le Prestataire accompagne le Client dans ses démarches administratives en ligne, incluant par exemple :

- Le dépôt de documents sur des plateformes publiques (URSSAF, INPI, impôts, CCI, etc.) ;
- L'assistance au remplissage de formulaires en ligne;
- L'accompagnement dans la création ou mise à jour d'espaces professionnels administratifs.

Le **Prestataire** agit uniquement comme accompagnant. Le **Client** reste seul responsable de l'exactitude des informations fournies aux administrations ou organismes tiers.

1.3 Conseil et bonnes pratiques de sécurité numérique

Le Prestataire fournit au Client des recommandations personnalisées en matière de sécurité numérique, telles que :

- L'utilisation de mots de passe complexes et sécurisés ;
- La mise en place d'outils de gestion sécurisée des accès;
- Les bonnes pratiques de navigation et de protection des données personnelles.

Ces conseils ne constituent pas une prestation de cybersécurité avancée et ne remplacent pas l'intervention d'un expert spécialisé.

1.4 Limites de responsabilité

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable :

- Des décisions prises par les administrations ou organismes tiers (refus, rejets, délais de traitement);
- Des conséquences d'informations erronées, incomplètes ou transmises tardivement par le **Client**;
- Des dysfonctionnements techniques des plateformes publiques ou privées utilisées ;
- Des pertes de données, sauf en cas de faute prouvée du **Prestataire**.

Le Prestataire s'engage à agir avec diligence et loyauté, dans le cadre d'une obligation de moyens.

1.5 Conditions financières et délais

Les modalités financières (facturation à l'acte, forfaits ou accompagnement horaire) sont précisées dans la **grille jointe en Annexe A**. Les délais d'exécution sont communiqués par le **Prestataire** et peuvent varier en fonction des organismes tiers impliqués. Tout retard ou difficulté imputable à ces derniers ne pourra engager la responsabilité du **Prestataire**.

ARTICLE 2 - MODALITÉS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS

2.1 Engagement du Prestataire

Le **Prestataire** s'engage à exécuter les prestations de **Community Management**, de **Développement Web**, de **Graphisme**, de **Construction et mise en place de systèmes d'automatisation**, d'**Aide aux démarches numériques**, ainsi que les prestations de **maintenance** et de **formation**, avec diligence et professionnalisme, en conformité avec les normes et pratiques en vigueur dans ces domaines.

Le **Prestataire** s'engage à informer le **Client** de toute difficulté susceptible d'affecter l'exécution des prestations et à proposer, le cas échéant, des solutions alternatives adaptées.

2.2 Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- Fournir au Prestataire toutes les informations et éléments nécessaires à la bonne exécution des prestations (textes, visuels, vidéos, logos, identifiants, mots de passe ou documents administratifs requis pour les démarches numériques);
- Valider en temps utile les propositions de contenus, stratégies, livrables web, workflows d'automatisation, ou programmes de formation transmis par le **Prestataire**;
- Mettre à disposition les accès nécessaires aux comptes de réseaux sociaux, aux outils numériques, aux plateformes de services tiers, et, le cas échéant, au compte Hostinger ou à d'autres prestataires techniques pour la gestion ou la maintenance du site internet:
- S'assurer que les contenus, données ou informations fournis au **Prestataire** sont **libres de droits** ou qu'il détient les **droits nécessaires** pour leur utilisation, conformément au **Code de la propriété intellectuelle**. Le **Client** garantit le **Prestataire** contre toute réclamation ou action de tiers liée à l'utilisation des contenus ou informations qu'il a fournis, et indemnisera le **Prestataire** pour tout préjudice subi à ce titre (frais juridiques, dommages-intérêts, etc.) ;
- Reconnaître que le Prestataire se réserve le droit de refuser tout contenu ou information fourni par le Client s'il est
 manifestement illégal ou non conforme aux lois en vigueur (ex. : contrefaçon, contenu diffamatoire, données falsifiées), sans que
 cela constitue un manquement à ses obligations;
- Pour les prestations liées aux démarches numériques, vérifier l'exactitude des informations transmises aux administrations ou organismes tiers, le Prestataire intervenant uniquement comme accompagnant et non comme mandataire ou représentant légal du Client.

ARTICLE 3 - PROPRIÉTÉ DES RÉSULTATS

Les profils sociaux créés, le site internet développé, les systèmes d'automatisation configurés, ainsi que tout contenu publié ou intégré (textes, photos, vidéos, graphismes, workflows, paramétrages techniques) sont la propriété du Client, sous réserve du paiement intégral des prestations.

En cas de **non-paiement intégral**, les **droits de propriété intellectuelle** et/ou les droits d'utilisation des livrables restent acquis au **Prestataire** jusqu'au règlement complet des sommes dues. Dans ce cas, le **Client** s'engage à cesser immédiatement toute utilisation des livrables concernés.

Le contenu non fourni par le **Prestataire** et mis en ligne ou intégré à sa demande devra être **libre de droits**, ou le **Client**devra s'assurer qu'il détient les droits nécessaires pour permettre au **Prestataire** d'en assurer l'utilisation ou la publication, dans le respect de la législation et de la réglementation françaises, et en particulier du **Code de la propriété intellectuelle**. Le **Client** garantit le **Prestataire** contre toute réclamation d'un tiers à ce titre.

Le **Client** reconnaît que certains éléments intégrés dans le **site internet**, les **systèmes automatisés** ou les **contenus numériques** (ex. : plugins, thèmes, API, outils d'intelligence artificielle, services tiers) peuvent être soumis à des **licences tierces** (ex. : open source, SaaS, licences propriétaires). Le **Prestataire** s'engage à informer le **Client** des conditions essentielles de ces licences. Le **Client** s'engage à les respecter, y compris après la livraison des prestations.

En ce qui concerne les prestations d'aide aux démarches numériques, le Prestataire n'acquiert aucun droit de propriété sur les documents ou informations administratives du Client. Ces éléments demeurent la propriété exclusive du Client, qui reste seul responsable de leur exactitude et de leur conservation.

ARTICLE 4 - DURÉE DU CONTRAT ET RECONDUCTION TACITE

Le présent Contrat prend effet à compter de la date de signature indiquée à l'Article 16 (Signature électronique) ou dans le devis annexe.

Il est conclu pour une durée précisée dans le devis annexe signé par les Parties ou, à défaut, pour une durée initiale de douze (12) mois.

Il pourra être renouvelé par accord tacite, sauf notification écrite de non-reconduction par l'une des Parties, adressée :

- soit par lettre recommandée avec accusé de réception,
- soit par email avec accusé de lecture adressé à cacahuetegroup@gmail.com,

et reçue **au moins un (1) mois avant la date de reconduction**. À défaut de notification dans ce délai, le **Contrat** sera automatiquement reconduit pour une durée identique, sans que le **Client** puisse invoquer un défaut d'information.

Si le Client est un consommateur au sens du Code de la consommation, il peut résilier le Contrat à tout moment après la première période de douze (12) mois, sans avoir à justifier d'un motif, moyennant un préavis de trente (30) jours. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par email à l'adresse cacahuetegroup@gmail.com, conformément à l'article L.215-1 du Code de la consommation.

Les prestations réalisées avant la date effective de résiliation restent intégralement dues au prorata des tarifs définis dans l'Annexe A (Grille tarifaire complète – Community Management, Développement Web, Graphisme, Automatisations & Démarches numériques).

ARTICLE 5 - RÉSILIATION ANTICIPÉE

En cas de **manquement grave** par l'une des **Parties** à ses obligations contractuelles, l'autre Partie pourra notifier sa volonté de résilier le **Contrat** par écrit, avec un **préavis de quinze (15) jours**, par **lettre recommandée avec accusé de réception** ou par **email avec accusé de lecture**.

5.1 Manquements graves

Sont notamment considérés comme des manquements graves :

- Le non-paiement des factures pendant plus de trente (30) jours après relance écrite du Prestataire ;
- La violation des obligations de confidentialité prévues à l'Article 8 ;
- Tout acte portant atteinte à l'image, aux droits de propriété intellectuelle ou aux données personnelles de l'autre Partie;
- Le refus répété de collaboration du Client rendant impossible l'exécution des prestations convenues (ex.: absence de transmission des accès nécessaires aux plateformes, services tiers, outils d'automatisation ou démarches administratives).

La résiliation prendra effet à l'issue du préavis, sauf régularisation du manquement dans ce délai.

5.2 Résiliation sans manquement

En dehors de tout manquement grave, chaque Partie peut mettre fin au **Contrat** avec un **préavis de quinze (15) jours**notifié par écrit, dans les mêmes formes.

Dans ce cas:

- Le **Client** reste redevable uniquement des prestations **réellement exécutées** et **objectivement livrées** à la date de résiliation (ex. : contenus validés, site internet livré, workflows automatisés installés, démarches numériques déjà accomplies).
- Aucun montant ne pourra être facturé pour des prestations non entamées ou non livrables, sauf accord spécifique dans un devis signé.

5.3 Protection du consommateur

Si le **Client** est un **consommateur**, et que la résiliation anticipée intervient **sans manquement de sa part**, aucun paiement ne pourra être exigé si **aucun livrable concret** ou **aucun accès effectif** n'a été fourni par le **Prestataire**.

$5.4\ R\'esiliation\ exceptionnelle\ accept\'ee\ par\ le\ Prestataire$

Le **Prestataire** se réserve toutefois la possibilité, à titre **exceptionnel et discrétionnaire**, d'accepter une résiliation anticipée **sans motif**, sur simple demande écrite du **Client**, notamment pour des **raisons personnelles ou budgétaires**.

Cette tolérance reste **non opposable** et ne saurait constituer un droit récurrent pour le **Client**.

ARTICLE 5 BIS - DROIT DE RÉTRACTATION

Si le **Client** est un **consommateur** au sens du **Code de la consommation**, il dispose d'un délai de **quatorze (14) jours calendaires** à compter de la **signature du Contrat** pour exercer son **droit de rétractation**, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter de pénalités, conformément à l'article **L.221-18 du Code de la consommation**.

Ce droit s'applique uniquement pour les contrats conclus à distance ou hors établissement, au sens du Code de la consommation.

Pour exercer ce droit, le **Client** doit notifier sa décision par écrit à l'adresse suivante : **Cacahuète Group, 19 Boulevard Roquelaure, 32000 Auch**, ou par email à **cacahuetegroup@gmail.com**.

Le **Client** peut notifier sa décision au moyen du **formulaire type de rétractation** figurant en **Annexe B**, ou par toute déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter.

Conformément à l'article **L.221-25 du Code de la consommation**, si le **Client** souhaite que l'exécution des prestations commence **avant la fin du délai de rétractation**, il devra en faire la demande expresse et écrite au **Prestataire**. Dans ce cas :

- si la prestation est pleinement exécutée avant l'expiration du délai, le Client renonce expressément à son droit de rétractation ;
- si la prestation a commencé mais n'est pas achevée, le **Client** restera redevable du paiement d'un montant proportionnel aux prestations déjà réalisées à la date de la notification de sa rétractation.

ARTICLE 6 - RÉMUNÉRATION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

6.1 Montant et calendrier de paiement

Les montants des prestations sont détaillés dans l'Annexe A – Grille tarifaire complète – Community Management, Développement Web, Graphisme, Automatisations & Démarches numériques, jointe au présent Contrat, ou dans un devis annexe signé par les deux Parties, ces documents faisant foi.

Le **Prestataire** percevra une rémunération correspondant aux prestations de **Community Management**, de **Développement Web**, de **Graphisme**, de **Construction et mise en place de systèmes d'automatisation**, d'**Aide aux démarches numériques**, ainsi qu'aux prestations de **maintenance** et de **formation**, conformément aux tarifs définis.

À défaut de devis précisant un montant, les tarifs de l'Annexe A s'appliquent par défaut.

La rémunération est payable selon les modalités suivantes :

- Le Client s'engage à régler les factures dans un délai de quinze (15) jours suivant leur réception.
- Pour les clients professionnels uniquement, les tarifs indiqués dans l'Annexe A peuvent être ajustés par le Prestataire en cas de changement significatif des conditions économiques, défini comme une variation de l'indice INSEE des prix à la consommation supérieure à 5 % sur une période de douze (12) mois. Un préavis de trente (30) jours sera notifié par écrit au Client. Celui-ci pourra résilier le Contrat sans pénalité dans un délai de quinze (15) jours suivant cette notification s'il n'accepte pas l'ajustement.
- Pour les **clients consommateurs**, toute modification tarifaire nécessitera un **accord écrit préalable** des Parties. Elle sera notifiée par le **Prestataire** avec un préavis minimum de **trente (30) jours**, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par email avec accusé de lecture. Le **Client** consommateur pourra résilier le **Contrat** sans pénalité dans un délai de **quinze (15) jours** suivant cette notification s'il n'accepte pas l'ajustement, conformément à l'article **L.212-1 du Code de la consommation**.
- En cas de modification législative affectant le statut fiscal de Cacahuète Group, notamment une obligation d'assujettissement à la TVA suite à une révision de l'article 293B du Code général des impôts (CGI), le Prestataire informera le Client par écrit avec un préavis minimum de trente (30) jours. Les tarifs seront alors ajustés pour inclure la TVA au taux légal en vigueur, sauf accord contraire des Parties. Le Client pourra résilier le Contrat sans pénalité dans un délai de quinze (15) jours suivant cette notification s'il n'accepte pas l'ajustement.

Toute **heure supplémentaire** non prévue dans le devis ou l'**Annexe A** (ex. : révisions excessives demandées par le **Client**) sera facturée à **40** €/h HT, après accord préalable du **Client**.

6.2 Modalités de paiement

Les sommes prévues ci-dessus sont payées par virement bancaire, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception de la facture.

Les factures émises par le **Prestataire** comporteront toutes les mentions obligatoires prévues par l'article **L.441-9 du Code de commerce**, notamment :

- l'identité des Parties,
- le numéro de facture,
- la date d'émission,

Contrat conforme au Code civil, au RGPD (UE 2016/679), et aux articles L.441-10 et 1366-1367 du Code de commerce.

- le montant HT et TTC,
- le taux de TVA applicable, le cas échéant.

6.3 Pénalités en cas de retard de paiement

En cas de défaut de paiement à l'échéance convenue, des pénalités de retard seront appliquées :

- Pour les clients professionnels : taux égal au taux directeur de la Banque centrale européenne (BCE) en vigueur, majoré de dix (10) points, conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce. Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera également due, conformément à l'article D.441-5 du Code de commerce. Cette indemnité pourra être augmentée sur présentation de justificatifs si les frais réels de recouvrement sont supérieurs.
- Pour les clients consommateurs: le taux des pénalités est fixé au taux d'intérêt légal en vigueur majoré de cinq (5) points, conformément à l'article L.212-1 du Code de la consommation.

Les pénalités de retard courent automatiquement à compter du jour suivant la date d'échéance, sans qu'un rappel soit nécessaire.

6.4 Suspension des prestations pour non-paiement

En cas de **non-paiement** d'une facture à l'échéance convenue, le **Prestataire** adressera une **mise en demeure formelle**par lettre recommandée avec accusé de réception ou par email avec accusé de lecture.

- Pour les clients professionnels, la suspension des prestations pourra intervenir quinze (15) jours après mise en demeure si le paiement n'est pas régularisé.
- Pour les clients consommateurs, la suspension ne pourra intervenir qu'après trente (30) jours, et uniquement sur les
 prestations non critiques (ex.: nouveaux contenus, formations, automatisations supplémentaires). Le Prestataire préservera
 l'accès aux services essentiels (ex.: site web déjà en ligne, réseaux sociaux actifs) pendant ce délai.

Toute suspension sera notifiée par écrit avec un préavis de cinq (5) jours ouvrés, précisant les prestations concernées.

En cas de suspension de services essentiels, une solution temporaire sera proposée au Client pour limiter les impacts négatifs.

ARTICLE 7 - NATURE DES OBLIGATIONS

Le Prestataire s'engage à donner ses meilleurs soins pour l'exécution des prestations prévues aux Articles 1, 1 bis, 1 ter, 1 quater et 1 quinquies.

Il est expressément convenu que l'obligation du Prestataire constitue une obligation de moyens et non de résultat.

Ainsi, le Prestataire ne garantit pas, notamment :

- l'obtention d'un nombre déterminé d'abonnés, de ventes, de prospects ou de résultats commerciaux liés aux prestations de **Community Management**, de **Développement Web** ou de **Graphisme**;
- la performance économique, technique ou commerciale des **systèmes d'automatisation** mis en place, ceux-ci dépendant notamment de services tiers, de l'exactitude des données du **Client** et de l'usage qu'il en fait ;
- l'acceptation, le délai de traitement ou l'issue favorable des **démarches administratives numériques**, qui relèvent exclusivement de la compétence des organismes tiers saisis (administrations, services publics, plateformes privées).

Le **Prestataire** ne pourra pas être tenu responsable de tout **acte malveillant ou illégal** accompli par un tiers sur les profils sociaux, le site internet, les systèmes automatisés, ou les comptes numériques du **Client**.

ARTICLE 8 - OBLIGATIONS DE CONFIDENTIALITÉ ET DE SÉCURITÉ DES DONNÉES

8.1 Confidentialité générale

Le **Prestataire** considère comme strictement **confidentielles** toutes les informations dont il peut avoir connaissance à l'occasion de l'exécution du présent **Contrat**, y compris :

- · les informations commerciales, stratégiques, financières,
- les contenus de communication.
- toute donnée collectée via les réseaux sociaux, les sites internet, les systèmes d'automatisation ou dans le cadre des démarches numériques (ex.: formulaires, données e-commerce, documents administratifs, identifiants).

Le Prestataire s'engage à ne pas divulguer, reproduire ou exploiter ces informations sans le consentement préalable et écrit du Client.

8.2 Exclusions de la confidentialité

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable d'aucune divulgation si les éléments divulgués :

- étaient déjà dans le domaine public à la date de la divulgation,
- étaient déjà connus du Prestataire avant la signature du Contrat,
- ou ont été obtenus de tiers de manière légitime et sans violation d'obligations de confidentialité.

8.3 Protection des données sensibles et personnelles

Le **Prestataire** s'engage à respecter les règles de confidentialité et de sécurité applicables en matière de **protection des données personnelles**, en conformité avec la législation en vigueur, y compris le **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**, pour toutes les données traitées dans le cadre :

- des réseaux sociaux,
- du site internet,
- des systèmes d'automatisation,
- des démarches numériques,
- ou des formations.

Le Prestataire :

- Ne traite les données personnelles que pour les finalités spécifiées dans le présent Contrat et conformément aux instructions du Client;
- Prend toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données (ex. chiffrement des données sensibles, restriction des accès, mise à jour régulière des logiciels);
- Met à disposition du Client, sur demande écrite, un registre des activités de traitement des données personnelles ou un rapport sur les mesures de conformité RGPD, sous réserve de frais raisonnables en cas de demande complexe (ex. : audit approfondi);
- Informe immédiatement le Client en cas d'incident de sécurité et prend toutes mesures nécessaires pour remédier à la situation;
- S'assure que tout sous-traitant (y compris Hostinger ou tout fournisseur d'API/plateforme tierce utilisée dans les
 automatisations) respecte les mêmes obligations de confidentialité et de sécurité, conformément à un accord de traitement des
 données (DPA);
- Garantit que seules les **personnes autorisées** auront accès aux données sensibles ou personnelles ;
- Tient un registre des activités de traitement conformément au RGPD et peut être contacté pour toute question relative à la protection des données à cacahuetegroup@gmail.com.

Le Client garantit au **Prestataire** qu'il a obtenu le **consentement nécessaire** ou dispose d'un **fondement légal approprié**pour toute donnée personnelle transmise dans le cadre des prestations.

Le **Prestataire** ne pourra être tenu responsable d'un manquement aux obligations légales du **Client** à ce titre.

8.4 Durée de l'obligation de confidentialité

L'obligation de **confidentialité et de sécurité des données** persiste pendant toute la durée du **Contrat** et reste en vigueur pour une durée de **trois (3) ans** après sa résiliation ou expiration.

8.5 Destruction ou restitution des données personnelles

À la fin du Contrat, qu'elle soit due à une expiration, une résiliation ou toute autre cause, le Prestataire s'engage à :

- Restituer au Client toutes les données personnelles collectées dans le cadre des prestations, sous un format standard et exploitable, dans un délai de trente (30) jours;
- Alternativement, si le **Client** ne demande pas leur restitution, **détruire** ces données de manière sécurisée, sauf obligation légale de conservation (ex.: obligations fiscales ou comptables).

Le **Prestataire** informera le **Client** par écrit une fois cette opération effectuée.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉ

Le **Client** s'engage à **valider** ou **formuler ses commentaires** sur les propositions de contenus (sociaux, web, graphiques, automatisations, démarches numériques) ou sur tout livrable ou programme de formation transmis par le **Prestataire** dans un délai de **cinq (5) jours ouvrés** à compter de leur réception.

Pour les **livrables complexes** (ex. : vidéos, campagnes publicitaires, maquettes web, workflows automatisés, plans de formation), ce délai est porté à **dix (10) jours ouvrés**.

Les délais de validation peuvent être modulés par écrit entre les Parties selon les contraintes spécifiques du Client.

À défaut de réponse dans les délais impartis :

- Le **Prestataire** adressera une **relance écrite** par email.
- Si aucune réponse n'est reçue dans les sept (7) jours ouvrés suivant cette relance, les contenus ou livrables seront considérés comme validés, sauf notification écrite du Client justifiant un motif légitime de refus (non-conformité, impossibilité technique, etc.).
- Pour les livrables critiques (ex.: maquettes web, vidéos promotionnelles, automatisations majeures), une seconde relance sera adressée. La validation automatique ne s'appliquera qu'après cinq (5) jours ouvrés supplémentaires, sauf accord écrit contraire.

Pour les **Clients consommateurs**, conformément à l'article **L.212-1 du Code de la consommation**, la **validation automatique** ne peut s'appliquer qu'avec un **accord exprès et écrit**. Le **Prestataire** s'engage à obtenir une **confirmation écrite** (email ou signature électronique) pour chaque livrable et à conserver une **preuve de validation** pendant **cinq (5) ans**.

9.1 Limitation de responsabilité

Le **Prestataire** s'engage à exécuter les prestations avec **diligence et professionnalisme**, selon les standards du secteur. Son obligation est de **moyens**, sauf disposition contraire expresse.

En cas de **faute prouvée**, la **responsabilité financière** du **Prestataire** est limitée au **montant HT de la prestation concernée**, hors cas de **faute lourde** ou **intentionnelle**, et sans préjudice des droits impératifs du **Client consommateur**.

Le $\mbox{\bf Prestataire}$ ne peut être tenu responsable :

 Des résultats spécifiques non garantis (ex. : positionnement SEO, nombre d'abonnés, chiffre d'affaires généré, validation d'une démarche administrative);

- Des actes malveillants de tiers (ex.: piratage, attaques informatiques, fraude, usurpation d'identité) sur les comptes, sites, automatisations ou outils numériques du Client;
- Des **retards liés** à une absence de validation ou de transmission d'éléments par le **Client**;
- Des pannes, interruptions ou évolutions affectant les services tiers (API, hébergeurs, plateformes, administrations, outils d'automatisation);
- Des **pertes indirectes** (ex. : perte de chiffre d'affaires, perte de données, atteinte à l'image, préjudice commercial).

9.2 Révisions

Pour le Pack Visibilité 360°, chaque service inclus (Community Management, Développement Web, Graphisme, Automatisations) comprend deux (2) révisions gratuites.

Toute révision supplémentaire fera l'objet d'une facturation à 40 €/h HT, conformément à l'Article 6.1 et à l'Annexe A.

ARTICLE 9 BIS - RETARD DANS L'EXÉCUTION DES PRESTATIONS

En cas de **retard dans la livraison des prestations** imputable au **Prestataire**, et non causé par le **Client** ou un **cas de force majeure** au sens de l'**Article 12**, le **Prestataire** s'engage à :

- informer le Client dans les plus brefs délais,
- et proposer un calendrier révisé adapté aux contraintes du projet.

Si le retard excède **quinze (15) jours ouvrés** par rapport au délai indicatif précisé dans un devis signé ou dans l'**Annexe A**, les **Parties** conviendront ensemble d'une **compensation raisonnable**, telle que :

- une remise partielle sur la facture concernée;
- ou une prestation complémentaire sans surcoût, sauf accord contraire écrit entre les Parties.

Cette disposition vise à **rééquilibrer la relation contractuelle** en cas de retard significatif, sans instaurer de **pénalité automatique**, mais en garantissant un **mécanisme d'ajustement équitable**.

Le **Prestataire** ne pourra être tenu responsable des retards causés notamment par :

- une validation tardive du Client,
- une non-fourniture des contenus, documents, identifiants ou éléments nécessaires par le Client,
- des **interférences techniques** liées à des services tiers (ex. : API, plateformes d'automatisation, hébergeurs, administrations en ligne), indépendants de la volonté du **Prestataire**.

ARTICLE 10 – CLAUSE DE NON-CONCURRENCE

Le **Prestataire** s'engage à ne pas **démarcher activement** les **concurrents directs** du **Client**, entendus comme toute entité exerçant une activité **identique ou substantiellement similaire** dans le même secteur d'activité que celui défini dans le **devis signé par les Parties**.

10.1 Périmètre géographique et sectoriel

- Pour les activités locales (ex. : commerce de détail, services de proximité), la restriction s'applique dans un rayon de cinquante
 (50) kilomètres autour du siège social du Client.
- Pour les activités en ligne (ex.: e-commerce, services numériques, automatisations, démarches digitales), la restriction s'applique aux concurrents opérant dans le même secteur d'activité et ciblant la même clientèle, indépendamment de leur localisation géographique, sous réserve que cela soit expressément mentionné dans le devis.

10.2 Durée

Contrat conforme au Code civil, au RGPD (UE 2016/679), et aux articles L.441-10 et 1366-1367 du Code de commerce.

Cette obligation s'applique pendant une durée de trois (3) mois après la fin du présent Contrat.

Les Parties peuvent convenir, par accord écrit, d'une durée plus longue (ex. : six (6) mois), avec une contrepartie financière ajustée proportionnellement.

10.3 Contrepartie financière

Conformément au droit français, cette obligation est **conditionnée à une contrepartie financière** équivalant à **10 % de la rémunération totale HT** perçue par le **Prestataire** dans le cadre du présent **Contrat**, versée en une seule fois à la fin du Contrat.

10.4 Limites

La présente clause ne saurait interdire au Prestataire de :

- travailler pour des entreprises situées en dehors du périmètre défini,
- ou intervenir dans des secteurs d'activité non expressément mentionnés dans le devis signé.

ARTICLE 11 - RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Le Client et le Prestataire conviennent que tout différend né du présent Contrat, relatif à l'exécution des prestations de Community Management, de Développement Web, de Graphisme, de Construction et mise en place de systèmes d'automatisation ou d'Aide aux démarches numériques, fera l'objet d'une tentative préalable de règlement amiable avant tout recours juridictionnel.

11.1 Phase amiable

Les Parties s'engagent à se transmettre par **email** toutes les difficultés ou litiges nés du présent **Contrat**, accompagnés de propositions de résolution.

À défaut d'accord dans un délai de **trente (30) jours calendaires** suivant la première notification écrite du différend, les Parties pourront engager une procédure de **médiation**.

11.2 Médiation

La médiation sera conduite par un médiateur choisi d'un commun accord entre les Parties ou, à défaut, désigné par le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP) ou tout autre organisme agréé en médiation.

Pour les **Clients consommateurs**, conformément à l'article **L.612-1 du Code de la consommation**, à défaut de médiateur désigné, le **Client** peut saisir tout **médiateur de la consommation agréé**.

À cet effet, le Client consommateur peut notamment contacter le médiateur de la consommation de la Fédération professionnelle des entreprises de communication (FPEC), joignable à mediation@fpec.fr ou via www.mediation-fpec.fr.

11.3 Compétence juridictionnelle

Si la médiation échoue ou si les Parties n'acceptent pas la proposition du médiateur, le différend pourra être porté devant les **tribunaux compétents** :

- Si le Client est une personne morale commerçante, le Tribunal de Commerce d'Auch sera compétent ;
- Si le Client est une personne physique non commerçante ou une entité assimilée, le tribunal judiciaire compétent sera celui du lieu du siège social du Prestataire, à savoir Auch, sauf dispositions légales impératives contraires applicables aux consommateurs.

ARTICLE 12 - FORCE MAJEURE

Aucune des **Parties** ne pourra être tenue responsable d'un retard, d'un manquement ou d'un défaut d'exécution du présent **Contrat** en raison d'un cas de **force majeure**, tel que défini à l'article **1218 du Code civil**, incluant, sans s'y limiter :

- les **catastrophes naturelles** (inondations, incendies, séismes, tempêtes, etc.) ;
- les pandémies, épidémies ou mesures gouvernementales exceptionnelles;

Contrat conforme au Code civil, au RGPD (UE 2016/679), et aux articles L.441-10 et 1366-1367 du Code de commerce.

- les conflits armés, guerres, actes terroristes ;
- les pannes généralisées des réseaux sociaux ou des plateformes d'hébergement ;
- les **cyberattaques massives** ou interruptions graves des réseaux informatiques ;
- les événements climatiques exceptionnels affectant durablement les infrastructures ;
- les **interruptions ou défaillances prolongées de services tiers essentiels** utilisés dans le cadre des prestations (ex. : API d'automatisation, hébergeurs, plateformes administratives en ligne), échappant au contrôle du **Prestataire**.

12.1 Notification

En cas de force majeure, la Partie affectée devra **informer l'autre Partie dans les plus brefs délais** de l'événement en cause, en indiquant sa nature, ses effets prévisibles et la **durée estimée** de l'empêchement.

12.2 Suspension du Contrat

Si un cas de force majeure empêche **temporairement l'exécution du Contrat**, celui-ci sera **suspendu** pendant la durée de l'événement, sans qu'aucune des **Parties** ne puisse réclamer une indemnisation.

Pendant cette suspension:

- aucune facturation ne sera émise, sauf pour les prestations déjà réalisées avant l'événement de force majeure ;
- le **Prestataire** et le **Client** pourront convenir ensemble de mesures provisoires ou alternatives (ex. : décalage de livrables, solution technique temporaire).

12.3 Résiliation pour force majeure prolongée

Si l'empêchement dure plus de **soixante (60) jours calendaires consécutifs** (ou toute autre durée convenue entre les Parties), chaque Partie pourra **résilier le Contrat sans indemnité**, après **notification écrite** à l'autre Partie, sauf accord contraire sur un délai plus adapté aux circonstances.

Si une Partie souhaite résilier **avant ce délai** en raison de circonstances exceptionnelles liées à la force majeure, elle devra en informer l'autre Partie par écrit, et les Parties conviendront ensemble des **modalités de résiliation** et de règlement des prestations déjà exécutées.

ARTICLE 13 - ANNEXES, DEVIS ET DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les annexes, devis et documents contractuels mentionnés dans le présent Contrat ou signés par les Parties en font partie intégrante et ont la même force obligatoire que le Contrat principal.

Les tarifs et offres figurant dans l'**Annexe A – Grille tarifaire complète** s'appliquent à toutes les prestations prévues au présent Contrat, y compris :

- le Community Management,
- le Développement et la gestion de sites internet,
- le Graphisme,
- la Construction et mise en place de systèmes d'automatisation,
- l'Aide aux démarches numériques, sous réserve de la version du Contrat en vigueur au moment de la signature (version 03.2025 ou ultérieure).

Ces tarifs peuvent être modifiés lors des futures mises à jour du Contrat, sous réserve d'un avenant signé par les Parties.

En cas de **contradiction** entre les dispositions du présent Contrat et celles d'un **devis** ou d'une **annexe**, les termes du devis ou de l'annexe prévaudront pour les éléments qu'ils encadrent spécifiquement.

Une annexe type « **Annexe C : Détail du devis** » peut être jointe au présent Contrat pour préciser :

- · les prestations convenues,
- les délais de réalisation,
- les coûts et échéances.

Cette annexe, dûment signée par les deux Parties, a la même valeur contractuelle que le présent Contrat.

La grille tarifaire en vigueur (Annexe A), le formulaire de rétractation conforme au Code de la consommation (Annexe B), ainsi que tout avenant d'ajustement signé, sont considérés comme des annexes contractuelles au même titre que les devis.

Ces documents font foi des prestations attendues, y compris celles liées à l'automatisation des systèmes, aux démarches numériques, et peuvent être mis à jour par avenant écrit et signé des deux Parties.

ARTICLE 14 – SOUS-TRAITANCE

Le **Prestataire** pourra faire appel à un ou plusieurs **sous-traitants** pour l'exécution de tout ou partie des prestations prévues au présent **Contrat**, y compris :

- le Community Management,
- le Développement et la gestion de sites internet,
- le Graphisme,
- la Construction et mise en place de systèmes d'automatisation,
- l'Aide aux démarches numériques.

Toute sous-traitance est réalisée sous réserve que les **sous-traitants** s'engagent à respecter les **mêmes obligations contractuelles** que le Prestataire, notamment en matière de :

- confidentialité,
- sécurité des données,
- propriété intellectuelle,
- et traitement des données personnelles conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Le **Prestataire** s'engage à informer le **Client** en cas de recours à un sous-traitant, et à obtenir son **accord préalable écrit**si les prestations concernent des **données sensibles** (ex. : données clients, données administratives confidentielles) ou des **éléments stratégiques** (ex. : processus d'automatisation critiques, accès aux systèmes du Client).

Le **Prestataire** demeure **pleinement responsable** des actes, omissions et manquements de ses sous-traitants dans le cadre de l'exécution du présent Contrat, conformément à l'article **1240 du Code civil**.

En cas de sous-traitance impliquant un **sous-traitant établi en dehors de l'Union européenne**, le Prestataire garantit que des **clauses contractuelles types (CCT) validées par la Commission européenne** ou tout autre mécanisme reconnu seront mis en place pour assurer un niveau de protection adéquat des données personnelles transférées.

ARTICLE 15 - DROIT APPLICABLE

Le présent Contrat est régi par le droit français.

Toute question relative à sa validité, son interprétation, son exécution ou sa résiliation sera régie par les lois et règlements en vigueur en France, sans préjudice des clauses de médiation et de compétence juridictionnelle prévues à l'Article 11.

Le présent Contrat est rédigé en **langue française**, laquelle fait seule foi en cas de litige, même en présence de traductions en langues étrangères fournies à titre informatif.

ARTICLE 16 - SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Les Parties reconnaissent la validité juridique de la signature électronique, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil et au Règlement elDAS (UE n°910/2014).

Le présent **Contrat** peut être valablement signé à distance, par voie électronique, via une **plateforme de signature électronique avancée** garantissant :

- l'intégrité du document,
- l'authentification et l'identification des signataires,
- ainsi que l'horodatage de la signature.

Les Parties acceptent expressément ce mode de signature, qui produit les mêmes effets juridiques qu'un original signé à la main.

Le **Prestataire** conserve une **copie horodatée** des signatures électroniques pendant une durée minimale de **cinq (5) ans**, laquelle pourra être communiquée au **Client** sur demande écrite ou en cas de litige.

VALIDATION DU CONTRAT

La **signature** du présent document vaut acceptation expresse et sans réserve des termes du **Contrat**, pour l'ensemble des prestations proposées par le **Prestataire**, à savoir :

- le Community Management,
- le Développement et la gestion de sites internet,
- le Graphisme,
- la Construction et mise en place de systèmes d'automatisation,
- l'Aide aux démarches numériques,

telles que définies dans les Articles 1, 1 bis, 1 ter, 1 quater et 1 quinquies, ainsi que dans la grille tarifaire figurant en Annexe A.

Pour les **Clients consommateurs** : conformément à l'**article L.221-18 du Code de la consommation**, le **Client** dispose d'un **droit de rétractation de quatorze (14) jours calendaires** à compter de la signature du Contrat, sans avoir à motiver sa décision ni supporter de frais.

Ce droit peut être exercé:

- par email à : cacahuetegroup@gmail.com,
- ou par courrier à l'adresse suivante : Cacahuète Group, 19 Boulevard Roquelaure, 32000 Auch.

Le formulaire type de rétractation figure en Annexe B et peut être utilisé par le Client, sans que cela soit obligatoire.

Fait à [Lieu], le [Date] En deux exemplaires originaux.

Le Client :
[Nom, Prénom] : ______

[Fonction] : ______

Signature :

Le Prestataire Hugo CASSAGNABERE / Chef d'entreprise

Cacahuète Group - Cacahuète Média

Signature

Annexe A - GRILLES TARIFAIRE COMPLÈTE

Community Management, Développement Web, Graphisme, Automatisations & Démarches Numériques

Cacahuète Group – Cacahuète Média Document contractuel à caractère juridique – Version 10.2025

Contacts

Cacahuète Group – Cacahuète Média Entreprise Individuelle (EI) - Hugo CASSAGNABERE SIREN: 941861106

Adresse: 19 Boulevard Roquelaure, 32000 Auch

Email: cacahuetegroup@gmail.com Téléphone: 06 21 92 14 93

TVA: non applicable, article 293B du CGI Assurance RC Pro: Allianz - N° 64390447

Médiateur de la consommation :

Fédération Professionnelle des Entreprises de Communication (FPEC) Email : mediation@fpec.fr

Site : www.mediation-fpec.fr

Community Management, Développement Web, Graphisme, Automatisations & Démarches Numériques

Transformez votre présence et optimisez vos processus avec des services adaptés à vos besoins.

Nous vous proposons des solutions sur mesure en Community Management, en conception et gestion de sites internet, en création graphique, en construction et mise en place de systèmes d'automatisation, ainsi qu'en aide aux démarches numériques, avec des formules mensuelles et des options à la carte. Que vous soyez une entreprise, une association ou un particulier, nos tarifs sont indiqués hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC), montants identiques, car Cacahuète Group bénéficie actuellement de la franchise en base de TVA (article 293B du CGI) et ne facture donc pas de TVA.

En cas de modification législative rendant Cacahuète Group assujetti à la TVA, les tarifs seront automatiquement ajustés conformément à l'Article 6.1 du Contrat principal, avec un préavis de 30 jours. Les associations peuvent bénéficier d'exonérations spécifiques prévues aux articles 261 et suivants du CGI, sous réserve de présentation d'un justificatif valable. Un devis gratuit peut être demandé sous 48 h pour découvrir nos offres personnalisées.

Les tarifs et offres ci-dessous s'appliquent conformément à l'Article 13 du Contrat principal (version 09.2025) et sont susceptibles d'être modifiés lors des futures mises à jour du contrat. Ils peuvent être ajustés selon l'Article 6 du Contrat principal (variation de l'indice INSEE supérieure à 5 % pour les professionnels, accord écrit préalable obligatoire pour les consommateurs).

Les fourchettes de prix indiquées tiennent compte du niveau de personnalisation demandé, de la durée effective des prestations, du niveau d'expertise requis (initiation, intermédiaire ou avancé), des technologies mobilisées (CMS standard, outils d'IA, API d'automatisation, développement manuel), ainsi que des éventuels déplacements ou besoins spécifiques du Client.

Notes générales applicables à toutes les prestations :

- Les délais indiqués ci-dessus sont estimatifs et peuvent varier selon la disponibilité du Client et la complexité de la demande, conformément à l'Article 9 bis du Contrat.
- Les formations sont régies par les modalités d'annulation prévues à l'Article 1 bis.1.7.1 du Contrat.
- Pour les consommateurs, les conditions particulières prévues aux **Articles 5 bis et 6** s'appliquent.

Annexe A

Nos formules Community Management (tarifs HT / mois)

Prestation	Découverte	Essentiel	Standard	Premium	Expert	Sur - mesure
Prix HT/mois	240€	300€	430 €	550€	770€	1 200 - 1 800€
Réseaux sociaux	1	1	2	2	3	4
Posts/mois	3	4	5	6	8	10 - 15
Visuels*/mois	3	4	5	6	8	10 - 15
Animation	√ légère	√ légère	√	√	1	√ avancée
Modération	×	Х	√ (3j/7)	√ (5j/7)	√ (5j/7)	√ (6j/7)
Messages privés	Х	1	√	√ (5j/7)	√ (5j/7)	√ (6j/7)
Stratégie social media	×	Brief	Brief	Intermédiaire	Avancée	Multicanale
Rapport et bilan	×	1 max	2 max	Mensuel	Mensuel	Analytique
Publicité et sponsoring	×	Option	Option	Option	/	/
Influence / partenariats	×	×	Х	Option	/	/
Vidéos courtes	×	Option	Option	√ (1/mois)	✓ (1/mois)	✓ (1- 2/mois)
Conseils et formations	×	Х	Brief	1/trimestre	Mensuel	Illimité
Temps Estimé	6h	8h	12h	16h	24h	36h à 60h

: Une **publication comprend souvent plusieurs **visuels** (ex. : un post carrousel ou une story = 2 à 4 visuels).

Les volumes indiqués sont donc des estimations du nombre de visuels livrables, selon la structure des contenus.

Note: Les tarifs des options (Publicité, Vidéos courtes, etc.) sont détaillés à la Page 3 de la présente Annexe.

Exemple Sur-mesure : 5 réseaux, 15 posts/mois, 2 vidéos, stratégie multicanale : ~1 500 à 1 800 €

Options Community Management (HT)

Post + visuel supplémentaire : 30 € / unité

Montage vidéo court (*Reels, TikTok, Shorts*) : 60 € / vidéo (30 à 60 secondes)

Gestion de campagne publicitaire (Meta Ads) : de 120 € à 300 € / campagne

 \rightarrow Exemple : $120 \in$ pour une campagne simple, $300 \in$ pour un ciblage complexe. Le budget des annonces (Meta Ads) reste à la charge du client, sauf mention contraire dans un devis signé.

Contenu personnalisé

- Shooting photo / création de contenu visuel personnalisé: entre 150 € et 450 €
 → Exemple: 150 € pour 15 photos retouchées, jusqu'à 450 € pour une séance créative complète avec retouche avancée et usage commercial.
- Rapport d'analyse supplémentaire : 50 € / rapport (en plus de ceux inclus dans les formules Pro à Expert)

Coaching & Formations (visio)

- Coaching réseaux sociaux & IA (1h) : 40 €
- Coaching réseaux sociaux & IA (2h): 70 € (économie de 30 €) Voir conditions d'annulation/report : Article 1 bis, §1.7.1 du contrat principal

Nos formules Développement Web (tarifs HT / mois)

Formule	Starter	Standard	Premium	E-commerce	Sur-mesure
Prix HT	880 €	1 150 €	1 650 €	1 900 €	2 250 € - 4 000 €
Pages incluses	4	8	12 + boutique	15 + boutique	Illimité (selon cahier des charges)
CMS	Hostinger Builder	Hostinger / WordPress	Hostinger / WordPress	Hostinger / WordPress + WooCommerce	CMS : À définir (selon cahier des charges)
Responsive	/	1	/	✓	✓
Contenu	Fourni par le client	+ retouches	+ aide à la rédaction	+ 5 produits inclus	Totalement pris en charge
SEO	Basique	Optimisé	Complet	E-commerce	Audit approfondi
Pages légales	Mentions légales	+ RGPD	+ CGV, cookies	+ CGU e-commerce	Complètes, personnalisées
Suivi/Stats	х	Google Analytics	+ Meta Business	Meta Business	Tracking avancé
Formation	х	Mini - Tuto PDF	Tuto PDF	1h visio	Accompagnement complet
Maintenance	Х	Х	Option : 60€/mois	Option : 100€/mois	120 € - 350 €/mois
Délais estimés	14-21 j	21-30 j	30-45 j	45-60 j	90-120 j

Le SEO est une prestation de moyens, et les résultats dépendent de facteurs externes (algorithmes des moteurs de recherche, concurrence).

Note: Pour les formules E-commerce et Sur-mesure, les frais de transaction liés aux moyens de paiement (ex. : PayPal, Stripe) sont à la charge du Client, conformément à l'Article 1 bis du Contrat. Les délais estimés sont indicatifs et dépendent des validations successives du Client, conformément à l'Article 9 du Contrat principal. Des engagements fermes peuvent être précisés dans un devis annexe. La maintenance corrective ou évolutive est optionnelle et non incluse dans les formules, sauf mention explicite dans un devis signé. Les tarifs et modalités de la maintenance sont détaillés dans le tableau ci-dessus (60 \in à 350 \in /mois, selon la formule).

Note sur les délais : Les délais estimés sont indicatifs et dépendent des validations successives du Client, conformément à l'Article 9 du Contrat principal. Des délais fermes peuvent être précisés dans un devis annexe signé par les Parties. Tout retard imputable au Prestataire sera géré conformément à l'Article 9 bis du Contrat principal.

Exemple Sur-mesure: 20 pages, intégration CRM, SEO avancé: ~ 2 800 à 3 500 € €

Définitions : CMS (Content Management System) : Système de gestion de contenu permettant de créer et gérer facilement un site web sans connaissances techniques poussées.

Responsive : Site web qui s'adapte automatiquement à tous les types d'appareils (ordinateur, tablette, téléphone mobile). **SEO :** Optimisation des pages pour améliorer leur visibilité sur les moteurs de recherche (Google).

Options Développement Web (HT)

Page web supplémentaire : 70 € / page

Design personnalisé: 80 € / page

SEO avancé (Yoast, RankMath...): 120 €

Intégration +10 produits WooCommerce : 100 € / lot de 25 produits

Création logo + retouche : 80 €

Audit site web: 100 €

Refonte site complet : 880 € - 3 500 € (par exemple, vitrine 880 €, e-commerce complexe 3 500 €)

Création de contenu web (si non fourni)

• Rédaction web : 0,08 € à 0,12 € / mot

• Pack 5 pages (site web) : 220 € à 320 €

Fiches produit e-commerce : 15 € à 35 € / fiche

Intégration et mise en page : 60 € à 120 € / page

Visuel personnalisé : 30 € à 60 € / visuel

Coaching & Formations (visio)

- Coaching réseaux sociaux & IA (1h) : 40 €
- Coaching réseaux sociaux & IA (2h): 70 € (économie de 30 €) Voir conditions d'annulation/report: Article 1 bis, §1.7.1 du contrat principal

Nos formules Graphisme (tarifs HT / mois)

Prestation	Essentiel	Standard	Premium	Sur-mesure
Prix HT/mois	280 €	480 €	720 €	1 000 € - 2 400 €
Visuels*/mois	3	5	8	10-20
Livrables inclus	Web & réseaux sociaux	Web, réseaux, identité visuelle de base	Web, réseaux, identité visuelle complète	Personnalisé
Services inclus	Brief & design de base	Brief & suivi mensuel, création/ refonte logo	Suivi prioritaire, logo sur mesure	Personnalisé
Formation incluse	×	×	1 séance / trimestre	Illimitée
Temps estimé	7h	12h	18h	25h à 60h

: Un **visuel correspond à une création graphique principale (ex. : affiche, post, illustration), généralement livrée avec **2 à 3 déclinaisons ou formats**.

Les volumes indiqués sont donc des estimations du nombre de créations graphiques livrées, selon la structure des contenus.

Note: Les prestations graphiques sur-mesure peuvent inclure des créations spécifiques telles que des supports print (flyers, brochures, affiches), des illustrations uniques, ou des designs pour packaging, selon les besoins exprimés par le Client. Les tarifs et modalités de ces prestations sont précisés dans un devis annexe, conformément à l'Article 13 du Contrat principal.

Exemple Sur-mesure : Conception d'un pack événementiel (affiche A3, 10 visuels réseaux sociaux, 1 bannière web, 1 flyer recto-verso), avec accompagnement illimité : \sim 2 000 \in

Options Graphisme (tarifs HT)

Visuel additionnel (post, bannière): 35 € / unité

Création de flyer ou visuel print/digital :

- 80 € (recto)
- 120 € (recto-verso)

Habillage réseaux sociaux (photo + bannière) : 60 € / compte

Création de logo sur mesure : de 150 € à 400 € → *Exemple : logo simple 150* €, *logo complexe 400* €

Pack identité visuelle complet (logo + charte graphique avec palette, typographies, et guidelines d'utilisation) :

de 800 € à 1 400 €

→ Exemple : PME : 800 €, grande marque : 1 400 €

Illustrations & Packaging

- Illustrations personnalisées / design packaging : de 150 € à 400€
 - → Exemple : étiquette simple 150 €, packaging complexe 400 €

Coaching & Formations (visio)

- Coaching réseaux sociaux & IA (1h) : $40 \in$
- Coaching réseaux sociaux & IA (2h): 70 € (économie de 30 €) Voir conditions d'annulation/report : Article 1 bis, §1.7.1 du contrat principal

Nos formules Automatisations (tarifs HT / projet ou HT / mois)

Prestation	Starter	Standard	Premium	Maintenance
Prix HT/mois	290 €	590 €	950 €	59 €/mois
Périmètre	Mise en place simple (ex. : formulaire → email)	Workflow complet type CRM, e- mailing, suivi clients	Automatisation avancée multi-outils (API, Zapier, n8n, Make, Integromat)	Suivi continu, correctifs mineurs et monitoring
Intégrations incluses	1 à 2 outils	3 à 5 outils	Illimité (selon devis)	Outils déjà en place
Documentation	Guide PDF simplifié	Documentation détaillée	Documentation complète	Rapports mensuels
Formation incluse	×	1 session (1h)	2 sessions (1h)	Option : 90 €/session
Support	Email uniquement	Email + 2 visio support	Prioritaire (email + visio illimitées)	Email mensuel

Options Automatisations (HT)

- Audit des processus internes : 200 €
- Formation n8n, Zapier ou Make : 90 €/session (1h visio)
 - Pack 3 séances : 250 € (économie de 20 €)
 - Pack complet (5–10h) : 300 € à 600 € selon niveau (initiation → avancé)
- **Déploiement API spécifique** : 150 € à 400 € (selon complexité)
- Maintenance avancée (monitoring + correctifs sous 48h) : 120 €/mois

Les éventuels frais d'abonnement aux logiciels tiers (Zapier, Make, n8n, API, CRM externes) sont à la charge du Client et ne sont pas inclus dans les forfaits ci-dessus.

Nos formules Aide aux démarches numériques (tarifs HT / prestation)

Prestation	Starter	Standard	Premium	Urgence
Prix HT/mois	80 €	150 €	250 €	Plus 50 %
Périmètre	Création et configuration de comptes numériques simples (compte pro, impots.gouv, Ameli, SIRENE, messagerie sécurisée)	Accompagnement démarches complexes (INPI, France Travail, URSSAF, Caf, assurance retraite)	Accompagnement complet sur un mois (création, suivi, assistance téléphonique et en visio)	Intervention express sous 48h, sur tout type de démarche
Durée indicative	1 à 2 h	3 à 4 h	6 à 8 h réparties sur 1 mois	Selon prestation
Assistance incluse	Aide à la navigation + paramétrage	Assistance complète avec préparation des documents	Assistance renforcée avec suivi régulier (visio/ téléphone)	Priorité absolue
Support	En présentiel ou visio	En présentiel + visio	En présentiel + visio + téléphone	Tous canaux

Options Aide aux démarches numériques (HT)

- Forfait horaire : 35 €/h (missions ponctuelles ou assistance supplémentaire hors forfait).
- Accompagnement administratif renforcé (constitution de dossiers, scans et dépôts multiples): +90 € par dossier.
- Atelier collectif (2 à 5 personnes): 30 €/h par personne (initiation à l'usage d'outils numériques, sécurité en ligne, messagerie, réseaux sociaux).
- Forfait déplacement à domicile : 0,50 €/km depuis Auch (aller-retour), gratuit dans un rayon de 10 km.

Le Prestataire agit en qualité d'assistant numérique et ne se substitue pas au Client dans les démarches nécessitant une authentification personnelle (ex. : signature électronique, validation de formulaires sécurisés).

VALIDATION DU CONTRAT

La présente Annexe A – Grille Tarifaire fait partie intégrante du Contrat principal signé par les Parties et n'exige pas de signature séparée, sauf disposition contraire prévue dans un devis annexe. Elle définit les tarifs et modalités applicables aux prestations de Community Management, Développement Web, Graphisme, Automatisations et Aide aux démarches numériques, telles que référencées dans les Articles 1, 1 bis, 1 ter, 1 quater et 1 quinquies du Contrat principal.

Pour les consommateurs : rappel du **droit de rétractation de 14 jours** pour les contrats conclus à distance ou hors établissement, conformément à l'**article L.221-18 du Code de la consommation**, exerçable par email à **cacahuetegroup@gmail.com** ou par courrier à **Cacahuète Group, 19 Boulevard Roquelaure, 32000 Auch**.

Le Prestataire
Hugo CASSAGNABERE /Chef d'entreprise
Carabasha Carabasha Midda
Cacahuète Group - Cacahuète Média
Signature

Cacahuète Group – Cacahuète Média cacahuetemedia.com